

AVIS PUBLIC


ARRÉRAGE DE TAXATION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE

Par la soussignée France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Patrie, que lors d'une séance régulière du conseil de cette municipalité qui s'est tenue le mardi 2 février 2021, a procédé à l'adoption de la résolution 2021-02-39 stipulant que pour l'année 2022, toutes les taxes 2021 et les années précédentes devront être à jour et payé à la municipalité.

De plus, la municipalité de La Patrie ne laissera plus de délais pour le paiement des taxes municipales.


Donné à La Patrie, ce 3 février 2021.


France Dumont
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Certificat de publication (article 420)

Je, soussignée, France Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de La Patrie, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant des copies aux endroits désignés par le Conseil municipal, à savoir : Ass. Coopérative, Caisse Populaire et le bureau municipal, entre 8 h 30 et 16 h 30 h, le troisième jour de février deux mille vingt et un.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de février deux mille vingt et un.


France Dumont
Directrice générale
Secrétaire-trésorière